

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du 23 Juillet 2018 à 20 h 30

Par suite d'une convocation en date du 13 Juillet 2018, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buais-les-Monts « 23 route de le Teilleul » le 23 Juillet 2018 à 20h30.

Etaient présents :

BOISHY Martine		CHARPENTIER Françoise	COURTEILLE Eric	
FERMIN Joelle	GAOUYAT Claude			
		JEHAN Gabriel		LEBOISNE Sébastien
Aline LELIEVRE	LEMOUSSU Joël		PARIS Jean-Claude	PARIS Solange
PETITPAS Robert				Gilles VAUFLEURY

Absents : Gilbert DESLOGES, Antoine GAUCHER, Eric GRASMENIL, Patrice LANGLOIS, Marcel POIRIER, Rolande ROUPENEL

Pouvoirs : aucun

Absents excusés (1) : aucun

Secrétaire de séance : Claude GAOUYAT

Points en plus : aucun

1) Approbation du compte rendu du 19 Juin 2018 (Annexe 1)

Compte-rendu adopté à l'unanimité par l'ensemble du conseil présent.

2) Délibération pour lancement consultation emprunt cour Camille Claudel

Délibération dommages/ouvrages pour cour Camille Claudel

- Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réhabilitation de la cour Camille Claudel, le coût total des travaux s'élèverait à environ 700 000€ TTC (le montant final sera connu lors de l'appel d'offres), et qu'il faut envisager un emprunt. Le coût de l'appel d'offres ne sera pas affecté en totalité en emprunt car la commune bénéficiera de

subventions de la part du DSIL (Dotation de soutien à l'investissement public local), du FIR (Fonds d'investissement rural), du FEDER (Fonds Européen de Développement Economique et Régional).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à consulter les établissements bancaires.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir à Monsieur le Maire à souscrire l'assurance dommages/ouvrages pour Cour Camille Claudel. Il s'agit d'une assurance qui couvre en cas de litige, pour une durée de 10 ans.

3) Autorisation pour lancer la consultation auprès des agences immobilières pour la gestion des locations des appartements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres auprès des agences immobilières afin de gérer la location des appartements. A terme, ce seront 13 logements à gérer (recherche de locataires, état des lieux d'entrée, rédaction du bail, gestion des éventuels travaux de réparation, état des lieux de sortie...)

4) Décision Modificative concernant la facture Mongodin (création d'une allée supplémentaire dans le cimetière)

Concernant la facture Mongodin d'un montant de 5 635,97 €, le conseil accepte la décision modificative en débitant 6 000 € sur le chapitre 23 et créditant le chapitre 21. Pour information, les travaux dans le cimetière sont achevés depuis le 16 Juillet 2018.

5) Maintien ou pas de l'accompagnatrice scolaire

Information sur la suppression du point de ramassage « La Garderie »

Comme chaque année, le département en charge du transport nous interroge sur la possibilité de mettre à disposition un/une accompagnateur/rice. Depuis plusieurs années, une accompagnatrice scolaire est mise à la disposition par la commune de Buais-Les-Monts afin d'accompagner les enfants de moins de 6 ans à l'école de Saint-Hilaire du Harcouët. Le trajet quotidien entre Buais-Les-Monts/Savigny-Le-Vieux/Moulines/ Saint-Hilaire du Harcouët, aller et retour, nécessite une accompagnatrice au départ de Buais. Depuis 2017, La Communauté d'Agglomération verse une attribution de compensation de 1 586,80 € à Buais-Les-Monts sachant que le coût pour la commune est de 8 500 € par an.

Au vu de cette différence, l'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas maintenir l'accompagnatrice scolaire à la rentrée 2018/2019.

6) Modification des horaires mairie

La permanence du samedi matin étant supprimée pose problème pour les jeunes qui doivent venir se faire recenser à la mairie. Il a donc été décidé de modifier les horaires d'ouverture du vendredi après-midi. Au lieu d'ouvrir la mairie au public de 14h00 à 16h00, la mairie sera désormais ouverte au public de 16h00 à 18h00, et ce à partir du vendredi 03 août 2018.

7) Délibération SDEM : tarifs chaleur (Annexe 2)

Le document tarifaire n'étant pas publié à ce jour, la délibération SDEM est reportée à la rentrée.

8) Délibération tarifs assainissement (Annexe 3)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide l'application des tarifs assainissement suivants :

	Personnes résidentes ou non résidentes (résidences secondaires) à Buais-les-Monts sans condition de nombre de personnes vivant dans le foyer	Habitation non occupée ou possédant un puits
Prix du m3 d'eau consommée	1,30€	1,30 € s'il y a consommation d'eau
Abonnement annuel	20 €	35 € même si pas de consommation d'eau

9) Information Monsieur Sequard

L'anniversaire de Monsieur SEQUARD sera célébré fin août ou en septembre, la date n'est pas fixée à ce jour avec la famille.

10) Questions diverses

- Monsieur le Maire expose le courrier de Monsieur DUCHEMIN Ludovic qui demande à la commune d'installer une clôture pleine entre sa propriété et le bâtiment technique afin de cacher la visibilité. Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de clôturer les arrières du bâtiment services techniques ceci afin de permettre un stockage et aussi d'éviter les vols. Un devis sera demandé et les travaux seront probablement partagés 50/50 sur la limite séparative entre Monsieur DUCHEMIN et la commune. A délibérer dès réception du devis.
- Monsieur LEBOISNE annonce que les travaux d'assainissement non-collectifs à Saint-Symphorien-des-Monts sont achevés et désormais aux normes.
- Monsieur le Maire lance un appel afin de recruter des recenseurs sur Buais et Saint-Symphorien-des-Monts entre le 17 janvier et le 16 février 2019. (260 à 280 logements par agent recenseur).

Heure de fin de la réunion : 21h50